

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Bertrand Buchs : Un foyer pour requérants d'asile sur le site d'un hôpital : Est-ce logique ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Les événements survenus, dimanche 8 novembre 2010 au Foyer Le Lagnon, nous obligent à nous poser la question de l'adéquation entre un foyer pour requérants et un site hospitalier.

Ce foyer se situe, en effet, en plein milieu du site hospitalier de Loëx.

Les incidents ne sont pas rares et les interventions de la police nombreuses.

De plus, l'état du bâtiment semble laisser à désirer.

L'hôpital de Loëx s'occupe de malades chroniques ou en attente d'un placement dans un EMS.

Il semble qu'il manque de solutions de repli, lorsqu'un EMS pour des raisons de transformation, doit trouver des solutions de relogement pour ses pensionnaires.

Il manque également des lits de répit ou de courts séjours, pouvant être une solution pour décharger un conjoint ou une famille, ou permettre un soin ou des investigations légères.

Ma question est la suivante :

Est-il possible de modifier l'affectation de ce bâtiment pour aller dans le sens de mes propositions ?

Existe-t-il un autre endroit pour loger les requérants d'asile, qui ne soit pas sur le site d'un hôpital ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Depuis plus d'une décennie, le Foyer du Lagon pour requérants d'asile cohabite sur le site de Loëx avec le centre hospitalier sans poser de problème.

Il sied de rappeler qu'un dialogue étroit existe entre l'Hospice général qui gère ce foyer et l'hôpital de Loëx. Par ailleurs, une excellente coopération existe entre les forces de l'ordre et l'Hospice général, avec en particulier un travail de contrôle et de prévention mené régulièrement. Ainsi, la rixe du 7 novembre 2010 peut être qualifiée d'incident rare.

Ce foyer est dans un bon état d'entretien, des travaux importants ayant été effectués au printemps 2009.

S'agissant des solutions de repli, notamment lorsqu'un établissement médico-social (EMS) entreprend des travaux de transformation, elles existent d'ores et déjà puisque, précisément, les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) ont mis à disposition un bâtiment sur le site de Loëx.

Pour ce qui concerne les lits de répit (unités d'accueil temporaires et de répit - UATR), des lieux sont déjà prévus à cet effet, soit les Cliniques de Joli-Mont et de Montana, l'ancien EMS Villereuse ainsi que l'immeuble avec encadrement « Les Jumelles ».

Principalement en raison de la crise du logement qui sévit à Genève, le dispositif cantonal d'accueil des requérants d'asile est actuellement soumis à une forte pression, de sorte qu'un changement d'affectation du Foyer du Lagon n'est pas envisageable en l'état.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER